

# Pays d'Arles : au tour d'ACCM de valider l'interco unique

Hier, en bureau communautaire, les élus ont validé le principe d'une seule intercommunalité

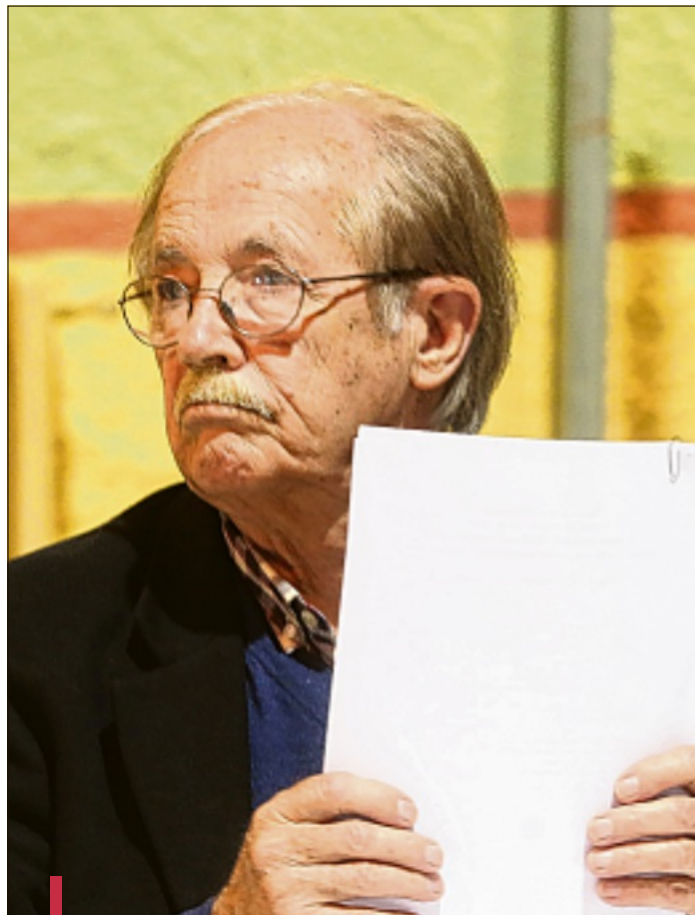
**A**près ceux de la CCVBA (Communauté de communes de la Vallée des Baux Alpilles) mardi, hier c'était au tour des membres du bureau communautaire d'ACCM (Arles Crau Camargue Montagnette) de valider le principe d'une intercommunalité unique sur le Pays d'Arles. Ainsi, "le président Claude Vulpian, les vice-présidents et maires du territoire ont décidé de proposer au prochain conseil communautaire (qui se déroulera le 28 mars, Ndlr) que le Préfet de Région, Préfet de Département, soit saisi officiellement du projet de création d'une intercommunalité unique, regroupant les trois communautés du Pays d'Arles, actuellement associées au sein du Pôle d'équilibre territorial et rural (PETR)", pouvait-on lire dans un communiqué.

## "Un acte fondateur"

"Cet acte fondateur sera le premier pas vers la création d'une organisation territoriale innovante et performante à l'échelle du Pays d'Arles. Il permettra de proposer à nos citoyens, nos entreprises, nos partenaires une offre de services publics locaux homogène et adaptée aux besoins identifiés, dans un souci de rationaliser les

moyens. L'une de ses vocations sera également d'hériter des compétences du Conseil départemental quand la disparition de ce dernier, actée par le Président de la République, deviendra effective en 2021. La pré-étude, financée par les trois intercommunalités, présentée le 18 décembre à 200 élus municipaux et reprise depuis par le PETR, démontre l'intérêt de constituer une intercommunalité unique, par fusion des trois entités existantes (CCVBA, CATP, ACCM). Elle s'appuie sur l'histoire du territoire et trouve sa pleine justification d'un point de vue juridique, administratif mais aussi financier. La démarche entreprise conjointement par les trois intercommunalités s'inscrit pleinement dans le cadre de l'évolution institutionnelle voulue par le Président de la République : elle simplifie le mille-feuille administratif en favorisant la proximité et l'efficacité du service public pour les citoyens."

Une démarche à laquelle, et Claude Vulpian tient à le souligner, "ACCM a adhéré depuis longtemps. Nous sommes les premiers en 2014 à avoir voté une délibération pour une intercommunalité unique". Hier, le président d'ACCM, s'est dit



Validé en bureau communautaire hier, le principe fera l'objet d'une délibération présentée par Claude Vulpian, président d'ACCM, lors du prochain conseil communautaire qui aura lieu le 28 mars.

/PHOTO BRUNO SOUILLARD

"Tout cela se fait dans la confiance entre les trois intercos"

C.VULPIAN, PRÉSIDENT D'ACCM

"serein", d'autant plus que "le Premier ministre a déclaré qu'il ne forcerait pas les communes à intégrer la Métropole" et que "tout cela se fait dans la confiance entre les trois intercos." La semaine prochaine, ce sera donc au tour du bureau communautaire de Terre de Provence de valider le principe.

Et après? "Après le préfet aura deux mois pour se prononcer puis chacune des 29 communes du pays d'Arles aura trois mois pour en faire de même. Ce qui nous amène en septembre pour débiter les négociations administratives. Même si les trois intercos ont déjà beaucoup de rapports entre elles, il nous faudra voir de nombreux points." Au minimum, le Pays d'Arles unique pourrait voir le jour au 1<sup>er</sup> janvier 2019, "mais cela pourrait plutôt être effectif au 1<sup>er</sup> janvier 2020. En tout cas, les choses sont bien parties."

Julia RAZIL

jrazil@laprovence-presse.fr